

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 43

Artikel: La classification des morts
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La classification des morts

— Eh ! bonjour oncle Frédéric, quel grave événement vous ramène de l'autre monde ? Le paisible séjour des morts aurait-il été troublé ? J'avais cru cependant que l'on y dormait si bien, que nulle envie ne devait prendre à personne d'en revenir.

— Tu t'es trompé mon neveu, ce séjour n'est pas aussi paisible que tu le penses ; car rien de ce qui se passe parmi vous ne nous est inconnu et ne nous laisse indifférents ; nous pensons certainement plus souvent à vous que vous ne songez à nous. Aussi chaque semaine quelque nouvelle nous est apportée par un arrivant, et nous met souvent en émoi. Hier encore nous avons appris que vos autorités venaient de nous classer par catégories ; or ayant occupé dans le monde un rang honorable, je tenais à savoir si, à ma mort, tu avais agi de manière à ne pas m'en faire déroger.

— Ah ! mon oncle, je ne suis point un ingrat et j'espère vous prouver que je me suis montré généreux et que vous pouvez encore figurer aussi dignement parmi les morts que vous l'avez fait parmi les vivants.

— Je veux bien te croire mon neveu, mais j'aimerais cependant que tu me fasses un petit compte de tes dépenses pour mon enterrement ; puis, nous comparerons le nouveau tarif avec l'ancien et si tu t'es bien comporté, je repartirai satisfait.

— Je l'espère mon oncle.

— Combien as-tu donné au prieur ?

— Au directeur des pompes funèbres, voulez-vous dire mon oncle ?

— Je ne sais si vous mettez de la pompe dans les enterrements maintenant, mais de mon temps nous disions simplement prieur.

— Eh bien, au prieur douze francs anciens, soit seize francs nouvelle monnaie.

— Seize francs, ce n'est pas mal il me semble, et il a dû être satisfait.

— Très satisfait, c'était une belle aubaine pour lui. Aussi dès lors il me gratifie d'un grand coup de chapeau.

— Je le crois bien. Mais voyons votre tarif maintenant.

— Le tarif dit : pour la 1^{re} classe 20 francs, 2^{me} classe 10 fr., 3^{me} classe....

— Assez, mon neveu, comment, avec seize francs mon prieur ne m'a conduit qu'entre la 1^{re} et la 2^{de}, je suis donc déclassé ! Ah ! c'est vexant, tu l'avoueras.

— Au marguiller mon oncle, pour fosse, brancard, drap mortuaire, deux écus neufs et dix batz.

— Nonante batz, fichtre ! cela comptait de mon temps, tout le monde ne les donnait pas. Et le tarif ?

— Le tarif divise ces articles en deux rubriques.

— Oui, oui des rubriques, connu mon neveu, c'est avec cela qu'on allonge les comptes. Comme chez le bottier : un ressemelage de bottes ; tant pour la tige, tant pour la semelle, tant pour les clous.

1^{re} Rubrique : Marguiller et fosse. 2^{de} Rubrique :

Vérification de décès, drap mortuaire, brancard, ensemble : 1^{re} classe 36 fr., 2^{me} classe 22 fr., 3^{me} classe : 10 fr. ; 4^{me} indigents.

— De telle sorte qu'avec nonante batz, soit treize francs actuels, tu m'as mis dans une fosse qui n'est ni de la 2^{me} ni de la 3^{me} catégorie. Ah ! mon neveu ce n'est pas bien ; je m'attendais à mieux, mon héritage en valait la peine.

— Mais mon oncle vous avez tort de vous fâcher, c'était magnifique en ce temps-là.

— C'est possible, mais enfin quand on y est c'est pour longtemps et je reste déclassé. Mais qu'est-ce que tu me chantes avec ta vérification de décès. Il y a un docteur payé par la commune pour cela, et il me semble que c'est déjà suffisant d'être mort, sans encore avoir à payer des gens pour venir solennellement et officiellement vous le dire.

— Cela est encore vrai, mais que voulez-vous, c'est du progrès.

— Joli ton progrès, je t'en fais mon compliment. C'est encore du progrès la différence que vous faites dans le prix de la fosse, à la 1^{re} 10 fr., à la 2^{me} 7 fr., à la 3^{me} 5 fr. et à la 4^{me} 3 fr. 50 c. Elles seront donc de différentes dimensions.

— Je ne le crois pas. Voici, je crois, en quoi consistera la différence. Vous connaissez notre cimetière, puisque vous l'habitez ; il est à 4 étages ou plutôt à 4 terrasses. Eh bien, la plus élevée sera la 1^{re} classe, en descendant la 2^{me}, ainsi de suite.

— Charmant, délicieux, de mieux en mieux, j'en ris tout mon souûl ! Eh bien, sais-tu mon neveu ? Il ne vous reste qu'à planter des cactus à la 1^{re}, des giroflées à la 2^{me}, des dahlias à la 3^{me} et ma foi des pisstenlis à la 4^{me}, ce sera ravissant !!!! Voyons, parlons de mes porteurs maintenant.

— Ah ! ceci mon oncle, je l'espère, vous fera plaisir. Vos vieux camarades, les grenadiers, se sont présentés spontanément pour vous porter, et vraiment en votre qualité d'ancien sergent-major, j'aurais cru insulter à vos mânes en leur refusant. Mais aussi je les ai régaliés de votre fameux Dézaley 34, que ma foi ils en chantaient en montant au cimetière.

— Bravo mon neveu, viens que je t'embrasse ! je ne pouvais être mieux enterré.

— Je leur ai ensuite distribué le reste de vos cigares de Bahia, et leur joie était complète.

— De m'avoir enterré, ah ! je les reconnais bien là. Continuez Jaques.

— A Messieurs les agents de police.....

— Comment appelles-tu les gapiers ?

— Agents de police, mon oncle.

— Oui, cela sonne mieux, cela a meilleure façon.

— Deux agents de police à cinq batz chacun, dix batz, un franc cinquante centimes.

— Mais malheureux, le tarif est de 3 fr. chaque. Comment as-tu pu traiter ces messieurs de telle façon. Mais c'était à me mettre en contravention pour le balayage, chaque semaine, pendant une année, si j'avais encore été de ce monde.

— Ne vous tourmentez pas mon oncle, c'était le prix.

— Allons soit, que nous reste-t-il encore ?

— Peu de choses mon oncle, quelques dons en votre mémoire. Trois pantalons, 2 gilets, 6 chemises à l'un des agents de police ; 2 paletots et des chaussettes de coton à l'autre ; 2 molletons, des caleçons au fossoyeur ; votre belle pipe de Kummer au marguiller, votre pardessus neuf au prieur, etc.

— Bien, bien, les petits cadeaux entretiennent l'amitié, dit-on. Mais comme dans votre tarif cela ne compte pour rien, voyons la dépense en espèces.

— Eh ! bien voilà, mon oncle : Seize d'une part, treize de l'autre et un et cinquante font, si je ne me trompe, trente francs cinquante centimes.

— Trente francs 50 c. seulement ! Mais gredin que tu es, tu m'as déshonoré, je ne puis plus me représenter là-haut. Ne pouvoir même figurer en 3^{me} classe, un homme comme moi ! Mais, mon neveu, que vont faire le fossoyeur et le marguiller lorsqu'ils retrouveront mes os. Un mort de *trente francs 50 c.* Pouah ! c'est bon à donner aux chiens.

Calmez-vous, mon oncle, ce nouveau tarif n'a heureusement pas d'effet rétrospectif, et il y a trente ans que vous êtes mort. En cet heureux temps, une bonne simplicité régnait encore, le prieur était votre barbier, un ami, et l'intérêt matériel seul ne le guidait pas. Ensuite, les amis, en souvenir de vieilles camaraderies, vous portaient en terre, et un verre de vieux vin mis en bouteille par le défunt était le remerciement le plus éloquent à leur donner. Tout ne se taxant pas alors, tout n'était pas tarifé. Aujourd'hui, tout se chiffre, tout se paie, et ne vous étonnez pas, mon oncle, si l'on ne taxe les gens que d'après l'argent qu'aura coûté leur enterrement, cela représentera exactement la somme d'estime que le public aura pour leur mémoire. Félicitez-vous au contraire d'être mort dans le bon temps, car je vous l'assure que pour trente francs 50 c., vous avez été un mort très estimé et très regretté.

— Tu me raccomodes un peu, mon neveu, mais je ne te cache pas que j'emporterai de pénibles impressions.

— Oh ! ne désespérez pas de nous, mon oncle, nous saurons réagir s'il le faut. Et tenez, je veux vous donner encore une petite satisfaction. Jean-Louis votre vigneron, il est mort, le pauvre homme, et ses derniers jours n'ont pas été heureux. Après s'être cassé une jambe qui fut mal remise, il fut longtemps alité. Il se releva pour retomber malade, et il mourut au bout de peu de temps, après avoir épuisé ses économies. On allait l'enterrer comme indigent, 4^{me} catégorie, en laissant quatre enfants et un cinquième en route. Heureusement je l'appris et lui fit faire un enterrement convenable.

— A la bonne heure, mon neveu, l'on ne regrette pas son argent quand il est en bonnes mains et qu'on en fait un bon usage.

— Ce n'est pas tout, le nouveau-né qui arrivait dans de si pénibles circonstances mourut aussi, et sa mère qui avait à cœur de l'enterrer convenablement, n'y pouvait arriver, car on demande autant pour un nouveau-né que pour un adulte. Enfin

j'intervins de nouveau, et la mère sait où aller prier sur les tombes de ces deux êtres chéris.

— Bravo, mon neveu, je repars, tout consolé, persévere dans cette voie, c'est la plus grande satisfaction que tu puisses me donner. Encore un petit conseil, reste bon grenadier, fais-toi enterrer par eux (lors même que ce n'est plus bon genre), MAIS, EN PREMIÈRE CLASSE. Vois-tu, mon cher, cela ne te servira pas à grand chose devant Dieu, mais tu laisseras une mémoire estimée et très considérée, surtout par..... le Directeur des pompes funèbres.

Je me réveillai, me frottai les yeux, mais l'oncle Frédéric et son héritage avaient disparu..... J'avais fait un rêve.

Abri des Diablerets.

Il est difficile et rare de pouvoir satisfaire la curiosité d'assister au lever et coucher du soleil d'une cime dépassant 3000-3300 mètres, si l'on ne trouve pas assez près du sommet un abri quelconque où l'on puisse passer la nuit, sans être exposé au froid et aux vents glacials qui règnent fréquemment à de telles *hauteurs*.

Ces abris naturels, on ne les trouve guère au delà de 2500 mètres, probablement à cause de la nature friable et schisteuse des roches et du travail incessant de décomposition et de destruction qui s'y produit avec beaucoup plus de violence que plus bas.

Qui n'a pas admiré, au moins une fois dans sa vie, le spectacle grandiose et saisissant qu'offre le soleil couchant ou levant sur des sommités facilement accessibles ou habitées en été, tels que le Righi, le Pilate, le Faulhorn, le Weissenstein, le Görnergrat, etc. Ce phénomène, exalté en prose et en vers, est de ceux dont on ne se lasse jamais et qui exercent un attrait irrésistible même sur l'âme la plus grossière. Il est donc bien naturel que l'âme d'un vrai clubiste, ayant souvent éprouvé le charme et la puissance de ce phénomène, aspire à en jouir d'un point plus élevé, d'une cime entourée de neiges et de glaciers étincelants, dominant les montagnes à l'entour, plongeant sur les lacs et les vallées et saillant au loin d'égal à égal un monde d'aiguilles, de pointes et de massifs embrasés aux premiers feux de l'aurore ou aux derniers rayons de l'astre du jour.

C'est ce désir qui a fait éclore le projet de construire un abri près du sommet des Diablerets. En 1864, un beau matin d'été, une troupe de braves clubistes de la section des Diablerets, s'est acheminée depuis Enzeindaz, accompagnée des deux guides Marlétaz, pourvus d'engins destructeurs pour percer les rochers. Arrivés en dessous du Pas-du-Lustre un commencement d'abri avait été construit. Cet abri, abandonné ensuite comme insuffisant, s'est cependant maintenu intact jusqu'ici. C'est aussi alors que l'accès du Pas-du-Lustre avait été facilité par quelques travaux, au grand chagrin des clubistes émérites. Depuis lors, faute d'un montagnard entreprenant et actif, le projet a dû être suspendu.

Cet été enfin, l'emplacement de l'abri tant désiré